

CODE DE QUALITE - ACCUEIL - version 2024

L'a.s.b.l. DYNAMIX XXIII, en plus de ses nombreux avantages, s'engage à répondre au code de qualité suivant :

1/ DYNAMIX XXIII s'engage à respecter ses normes et sa qualité d'encadrement : durant ses moments d'accueil (mercredis après-midi et soirs), D23 organise ses activités dirigées, encadrées par des instituteurs, institutrices maternelles et primaires, des maîtres spéciaux en psychomotricité ou encore des Régents et Licenciés en Education Physique, Sports & Loisirs.

2/ DYNAMIX XXIII s'engage à couvrir tous ses participants en RC auprès d'ETHIAS en cas d'accident corporel.

3/ DYNAMIX XXIII se veut une a.s.b.l. familiale aux heures d'ouverture et de fermeture très larges pour faciliter l'arrivée et le départ des enfants.

4/ DYNAMIX XXIII s'engage à remplir en temps et en heure tous les documents nécessaires et utiles aux parents (mutuelles, communes, attestations de frais de garde, etc...).

5/ DYNAMIX XXIII s'engage à entretenir les locaux prêtés en bon père de famille et à investir dans le développement des activités au sein même de l'établissement scolaire par l'achat de matériel, l'entretien ou la rénovation du matériel.

6/ DYNAMIX XXIII s'engage à utiliser pour la pratique de ses activités uniquement des locaux scolaires afin d'y garantir une hygiène, une sécurité et des espaces conçus spécialement pour accueillir au mieux les enfants et leurs parents.

7/ DYNAMIX XXIII s'engage à établir des prix d'accueil les plus bas, en étroite collaboration avec les directions, et ce, en gardant une qualité d'encadrement et d'animation optimale.

8/ DYNAMIX XXIII s'engage à prendre en compte l'avis des parents via différents moyens de communication afin de construire activement un futur encore meilleur.

9/ DYNAMIX XXIII s'engage à continuer les formations ONE et autres pour l'ensemble de son personnel afin de garantir un milieu d'accueil sécurisant pour les enfants.